DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Millau
MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU
Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE
N° 2026 - 58

Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévezou, sur le chemin de Puech Camp à la Fabrègue

La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire
Considérant la demande de l'entreprise SPIE Citynetworks, représentée par M Philippe SOUBRIER, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, sur le chemin de Puech Camp à la Fabrègue, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 :
Pour permettre la pose de gaines et de chambres pour déploiement du réseau FTTH, à l'entreprise Citynetworks, à partir du 2 novembre 2026 et durant 30 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, sur le chemin de Puech Camp à la Fabrègue.
La restriction se fera sur section courante.
La circulation sera fermée le 03/11/2026.
Le stationnement et le dépassement seront interdits aux véhicules légers et aux poids lourds.
La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :
Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise SPIE Citynetworks, en charge des travaux et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 :
La Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 02 novembre 2026
La Maire, Chantal CHASSAN

MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU 12210